



## 2<sup>DA</sup> SESSIONE URDINARIA DI U 2025 RIUNIONE DI I 27 È 28 DI NUVEMBRE DI U 2025

<u>2<sup>ÈME</sup> SESSION ORDINAIRE DE 2025</u> RÉUNION DES 27 ET 28 NOVEMBRE 2025

N° 2025/O2/072

Question orale déposée par Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI au nom du groupe « Un Soffiu Novu - Un Nouveau Souffle pour la Corse »

## OBJET: COUVERTURE DU RÉSEAU TÉLÉPHONIQUE ET RÉSORPTION DES ZONES BLANCHES

Monsieur le Président,

Parce que la transition numérique est un tournant que la Corse ne pouvait pas se permettre de louper, l'île a été fibrée avec, pour le dernier point d'étape réalisé dans cet hémicycle en avril dernier, 327M d'investissement global, dont 52M de subvention publique (2/3 par l'État au titre du Fonds de Solidarité Numérique et 1/3 par la CDC 17M) pour environ 180 000 prises commercialisables, conduisant 328 communes à initier une démarche de révision de l'adressage. C'est très bien de disposer de cette infrastructure, même s'il faut s'interroger sur le fait que l'on peine à atteindre la moitié des prises faisant l'objet d'une souscription.

Alors, maintenant que nous avons la fibre, nous constatons avec regret, chaque jour, la dégradation de la qualité du réseau téléphonique. Je vous mets au défi de tenir, en voiture surtout, une conversation téléphonique sur des axes pourtant très fréquentés, les RT principales de Corse. Que ce soit Bastia-Ajaccio, Ajaccio-Porto-Vecchio, ou Bastia-Bonifacio.

Cette situation n'est plus tenable.

Je sais bien que la CdC n'a pas de responsabilité directe sur la résilience des réseaux par rapport aux évènements climatiques, à la saturation ou à l'itinérance, mais une initiative s'impose, ne serait-ce qu'en termes de concertation et de diagnostic.

Il y a des structures, outre les opérateurs, qui peuvent être mobilisées. Je pense à l'ARCEP (Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse) auprès de laquelle on peut déclarer en ligne un souci de

couverture ou une zone, ou à l'ANCT qui, via le New Deal Mobile, finance l'implantation de sites multi-opérateurs.

Je pense qu'il serait opportun que la CdC initie cette démarche et réunisse les principaux opérateurs téléphoniques (Orange, SFR, Bouygues), l'ARCEP, et les responsables du New Deal Mobile pour se pencher sur la question des zones blanches, des raisons de cette mauvaise couverture globale et des pistes pour résorber cette situation.

Monsieur le Président, êtes-vous prêt à vous engager en ce sens ? Si oui, dans quel délai ?

Je vous remercie.